

**Notice DEPOFI : DEPOt de  
Fichier dates de congés  
paternité/accueil de l'enfant**

## Table des matières

Informations générales.....	2
Accédez au service.....	3
Constituez votre fichier.....	4
Déposez votre fichier.....	5

## Informations générales

Pour rappel : Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant est d'une durée maximale de :

- 25 jours (samedi, dimanche et jour férié compris) pour la naissance d'un enfant ;
- 32 jours pour une naissance multiple.

**Il débute immédiatement après le congé de naissance de 3 jours payé normalement par votre employeur, comme prévu par le code du travail (article L.3142-1).**

Vous pouvez prendre votre congé de paternité et d'accueil de l'enfant en une seule fois ou en plusieurs fois. Sa durée peut être décomposée en plusieurs périodes. Pour plus d'informations, consultez le site [ameli.fr](http://ameli.fr) [en cliquant ici](#).

Le service DEPOFI dates congés paternité/accueil de l'enfant est mis à disposition de tous les déclarants inscrits sur [net-entreprises.fr](http://net-entreprises.fr) à l'attestation de salaire pour le versement des IJ (DSIJ) ou à la Déclaration sociale nominative (DSN) afin de transmettre les dates de congés paternité/accueil de l'enfant de vos salariés.

Si vous n'êtes pas inscrit à l'un de ces 2 service, impossible d'accéder à la fonctionnalité.

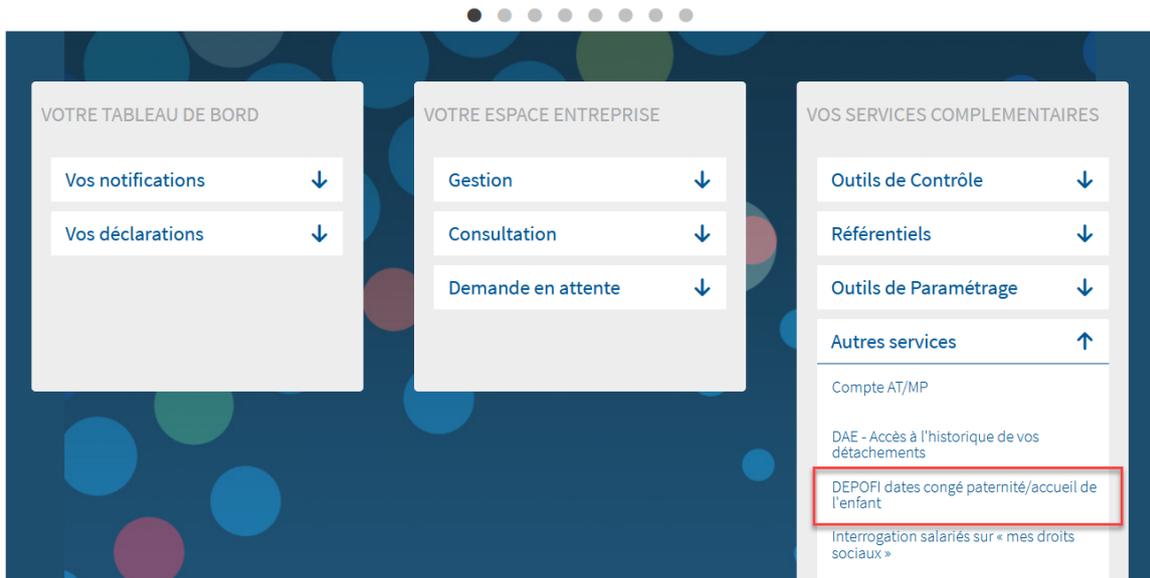
### **IMPORTANT :**

**Ce service est à utiliser uniquement si vous ne véhiculez pas ces informations en DSN. En effet, les informations ne doivent pas être transmises via les 2 vecteurs en même temps.**

Pour toute information sur la transmission en DSN du congés paternité/accueil de l'enfant, [cliquez ici](#).

## Accédez au service

- Connectez-vous sur le site net-entreprises et accédez au « **Menu personnalisé** »
- Sur le « **Menu personnalisé** », en rubrique « **Vos services complémentaires** », cliquez sur « **Autres services** », puis sur « **DEPOFI dates congé paternité/accueil de l'enfant** » comme suit :



- Accédez au service de dépôt :



PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

### Dépôt de fichier des dates du congé de paternité et d'accueil de l'enfant

Cliquez sur « Joindre » pour sélectionner le fichier à déposer puis sur « Envoyer » une fois le choix effectué.

Le fichier transmis ne fait l'objet d'aucun retour spécifique par l'Assurance Maladie. Seuls les CRM des DSIJ indiqueront la bonne prise en charge de vos documents pour le traitement du congé paternité.



Pour toute aide cliquez [ici](#) pour consulter les informations utiles sur le service et le format de fichier.

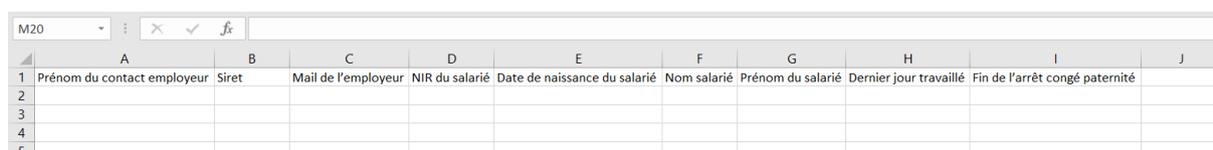
( [RETOUR SUR LE PORTAIL](#) )

## Constituez votre fichier

- Constituez votre fichier sous Excel avec les informations nécessaires :

Nom de la colonne	Informations attendues
Nom du contact employeur	SaisirNom
Prénom du contact employeur	SaisirPrénom
Siret	14 caractères
Mail de l'employeur	SaisirMail
NIR du salarié	15 caractères (13+2)
Date de naissance du salarié	JJ/MM/AAAA
Nom salarié	SaisirNomSalarié
Prénom du salarié	SaisirPrénomSalarié
Dernier jour travail (DJT)	JJ/MM/AAAA
Fin de l'arrêt congé paternité	JJ/MM/AAAA

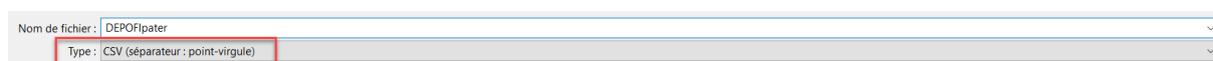
- Exemple de fichier à renseigner :



	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	Prénom du contact employeur	Siret	Mail de l'employeur	NIR du salarié	Date de naissance du salarié	Nom salarié	Prénom du salarié	Dernier jour travaillé	Fin de l'arrêt congé paternité	
2										
3										
4										
5										

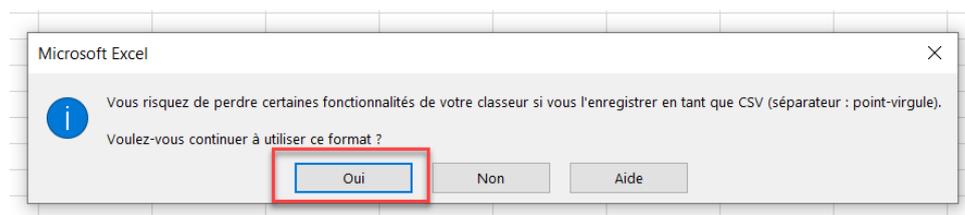
### IMPORTANT :

- Pour le bon traitement de votre fichier, il est impératif :
  - De respecter les libellés de colonnes (ordre,...) tels que mentionnés ci-dessus.
  - Que le nom de votre fichier ne dépasse pas 255 caractères et que la taille ne dépasse pas 200 ko
  - Que votre fichier soit obligatoirement enregistré au format .csv (séparateur : point-virgule) comme suit :



Nom de fichier: DEPOFpater  
Type: CSV (séparateur : point-virgule)

- Déclarer uniquement la période du congé paternité correspondant au signalement d'arrêt (DSN) ou la DSIJ transmise. Les autres périodes seront à déclarer avec les nouvelles périodes à indemniser.
- Lors de l'enregistrement, cliquez sur « **Oui** », si le message ci-dessous est présenté :



Votre fichier sera ainsi enregistré au format .csv souhaité.

## Déposez votre fichier

- Pour déposer votre fichier, cliquez sur « Joindre » :



NET-ENTREPRISES-FR  
GIP Modernisation des déclarations sociales

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

### Dépôt de fichier des dates du congé de paternité et d'accueil de l'enfant

Cliquez sur « Joindre » pour sélectionner le fichier à déposer puis sur « Envoyer » une fois le choix effectué.

**JOINDRE** ENVOYER

Le fichier transmis ne fait l'objet d'aucun retour spécifique par l'Assurance Maladie. Seuls les CRM des DSIJ indiqueront la bonne prise en charge de vos documents pour le traitement du congé paternité.

 Pour toute aide cliquez [ici](#) pour consulter les informations utiles sur le service et le format de fichier.

( RETOUR SUR LE PORTAIL )

- Sélectionnez le fichier.csv à déposer. Le nom de celui-ci s'enregistre dans l'encadré prévu à cet effet (1), puis cliquez sur « Envoyer » (2) :



NET-ENTREPRISES-FR  
GIP Modernisation des déclarations sociales

PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES EN LIGNE

### Dépôt de fichier des dates du congé de paternité et d'accueil de l'enfant

Cliquez sur « Joindre » pour sélectionner le fichier à déposer puis sur « Envoyer » une fois le choix effectué.

congepater.csv **1** **2** MODIFIER ENVOYER

Le fichier transmis ne fait l'objet d'aucun retour spécifique par l'Assurance Maladie. Seuls les CRM des DSIJ indiqueront la bonne prise en charge de vos documents pour le traitement du congé paternité.

 Pour toute aide cliquez [ici](#) pour consulter les informations utiles sur le service et le format de fichier.

( RETOUR SUR LE PORTAIL )

Si vous souhaitez remplacer le fichier, cliquez sur « Modifier » et sélectionnez le nouveau fichier à déposer.

NB :

- Le fichier transmis ne fait l'objet d'aucun retour spécifique par l'Assurance Maladie.
- Seuls les CRM des attestations de salaire pour le versement des IJ (DSIJ) indiqueront la bonne prise en charge des documents pour le traitement du congé paternité.
- En cas de question sur les retours, vous pouvez contacter la hotline de l'Assurance Maladie au 3679 et taper 2 ou un conseiller informatique service.